



AFFAIRE SUIVIE PAR

**Amandine GARAND**

Téléphone : 04 79 62 60 77  
Mail : aga@marceleon.fr

Madame TAITHE JALABERT Marie  
16 rue Frédéric Bazille

34500 BEZIER

Gleizé, le 20 avril 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception 1A 206 485 98 29 5

**Objet :** Notification de l'arrêté préfectoral du 18/05/2017 - projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la Commune de Gleizé

Réf. : 00037/00043

Madame,

J'ai l'honneur de vous notifier, sous le présent pli, copie de l'arrêté de cessibilité du 18/05/2017 relatif au projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la Commune de Gleizé , ainsi que ses annexes.

L'arrêté préfectoral peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de LYON.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Ghislain de Longevialle  
Maire



  
**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DE L'URBANISME  
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

Affaire suivie par : Christelle KOME DIPOKO  
Tél : 04 72 61 64 71  
Courriel : christelle.kome-dipoko@rhone.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

Arrêté n° E-2023-78 du **31 MARS 2023** déclarant cessibles, au profit de la commune de Gleizé, les propriétés nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Collonge.

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète du Rhône,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H) de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône ;

Vu la délibération du 9 janvier 2012 par laquelle le conseil municipal de la commune de Gleizé approuve les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relatifs au projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la commune de Gleizé en vue de l'organisation des enquêtes et sollicite à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des terrains qui ne pourraient être acquis à l'amiable pour la réalisation de ce projet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2012-302 du 25 juillet 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire relatives au projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la commune de Gleizé, par la commune de Gleizé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013143-005 du 23 mai 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la commune de Gleizé, par la commune de Gleizé ;

Vu l'arrêté n° 69-2018-04-27-009 du 27 avril 2018 prorogeant les effets de l'arrêté n° 2013143-005 du 23 mai 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la commune de Gleizé, par la commune de Gleizé ;

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Gleizé du 13 juin 2022, du 11 juillet 2022 et du 9 janvier 2023 sollicitant l'organisation d'une enquête parcellaire complémentaire pour les parcelles cadastrées AY 45, AY 131, AY 77, AY 79, AY 97, AY 47, AY 39, AY 40, AY 41, AY 55, AY 93, AY 196, aux fins d'en prononcer la cessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2022-513 du 10 janvier 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire relative au projet d'aménagement de la ZAC de la Collonge sur la commune de Gleizé, par la commune de Gleizé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-01-30-00003 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Vanina NICOLI, préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu l'avis émis par le commissaire enquêteur, le 20 janvier 2023, sur l'emprise des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu le courrier du 21 mars 2023 par lequel la commune de Gleizé sollicite l'arrêté de cessibilité relatif au projet susvisé ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

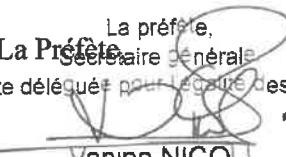
#### A r r ê t e :

Article 1<sup>er</sup> – Sont déclarées cessibles, au profit de la commune de Gleizé, les propriétés nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Collonge à Gleizé par la commune de Gleizé, conformément à l'état parcellaire, au plan parcellaire et au document d'arpentage annexés (1).

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification par l'expropriant aux personnes intéressées. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

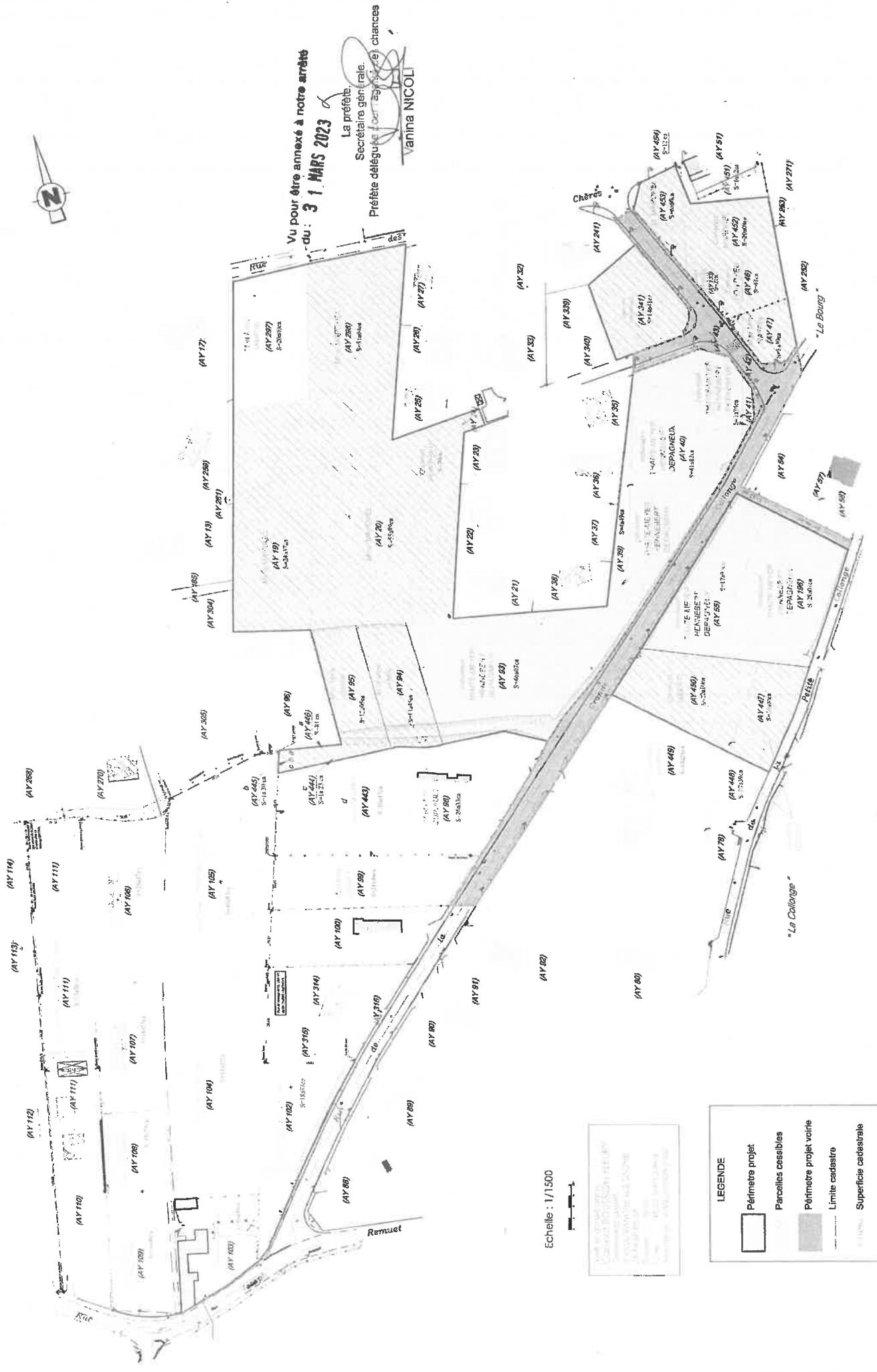
Article 3 – La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de la commune de Gleizé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires intéressés.

Fait à Lyon, le 31 MARS 2023

La préfète,  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
  
Vanina NICOLI

(1) L'état parcellaire, le plan parcellaire et le document d'arpentage mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> peuvent être consultés :

- à la mairie de Gleizé ;
- à la préfecture du Rhône – Direction des affaires juridiques et de l'administration locale (DAJAL)  
Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique.



Département du RHÔNE

Commune de GLEIZE

Montée de la Grande Collonge

## PLAN PARCELLAIRE

31 MARS 2023



Commune de GLEIZE

1/1500

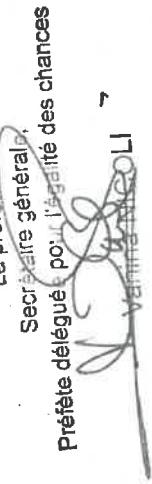
TERRAIN	BUREAU
	Retour DMPC n° 1569 du 05 Octobre 2022
	Retour DMPC n° 1571 du 30 septembre 2022
	Retour DMPC n° 1575 du 24 Octobre 2022

CADASTRE	RATTACHEMENT
Section : AY Numéros Superficies :	Nivellement : NGF Coordonnées : LAMBERT II

CABINET BOUSSION FLEURY	Dossier :	10150	AS
	Fichier :	10150_TOPO 2.dwg	
Geomètres Experts D.P.L.G. 90, rue Paul Bert 69400 - VILLEFRANCHE/SUR-SAÔNE	Présentation :	PLAN DIVISION (1500)	
TEL : 04 74 60 08 58 FAX : 04 74 60 04 66	Date :	25 Octobre 2022	
email geometres.experts@cabinetbousson.com			

Vu pour être annexé à notre arrêté  
du : **31 MARS 2023**

La préfète

Secrétaire général  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances  


## GLEIZE

### PROPRIÉTÉ 00002

#### INDIVISIAIRE

- Madame MARDUEL Nicole Claudette, retraitée  
née le 20/12/1952 à GLEIZE (69)  
Divorcée de Monsieur SAVOUILLAN Bernard par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Aix en Provence le 10 janvier 1985.  
demeurant 23 rue Ferdinand Pillet - MARIGNANE (13700)

#### USUFRUITIER

- Madame BUGNAZET Marthe Jeanne Lucie, retraitée  
née le 05/04/1925 à SAINT ANDRE EN VIVARAIS (07)  
veuve de MARDUEL Marcel  
mariée le 13/10/1945 à SAINT ANDRE EN VIVARAIS (07)  
Mariés sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 141 rue des Chères - GLEIZE (69400)

### PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Entreprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	(Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
AY	45	LE BOURG	2 610		452	2 008	451	602		
AY	131	LE BOURG	672		453	660	454	12		Total 2 668

#### Origine de propriété

Donation-partage suivant acte reçu par Maître BERTRAND, le 19/09/1989, publié au service de publicité foncière de VILLE FRANCHE SUR SAONE le 23/11/1989 sous le volume 5373 numéro 3. Ladite donation a été faite réserve d'usufruit au profit de Madame Bugnazet Marthe née le 04/05/1925.

GLEIZE

31 MARS 2023



PROPRIÉTÉ 00003

INDIVISAIRES

- Monsieur ALBERTI David , sans profession  
né le 13/05/1957 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
demeurant Association GRIM - Service MJPM 195 rue de la République, CS 500058 - VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX (69652)

INDIVISAIRES

- Madame ALBERTI Eliane Esther Teresa, sans profession  
née le 05/06/1953 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
demeurant 161 Mte de la petite Collonge - GLEIZE (69400)

INDIVISAIRES

- Monsieur ALBERTI Gioele Giuseppe Carlo, sans profession  
né le 18/04/1944 à PONTI (ITALIE)  
Majeur sous tutelle  
demeurant Association GRIM - Service MJPM 195 rue de la République - CS 500058 - VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX (69652)

INDIVISAIRES

- Monsieur ALBERTI Jean Octave Adrien  
né le 18/03/1950 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
demeurant Association GRIM 408, rue des Remparts - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69653)



## GLEIZE

### INDIVISAIRES

- Monsieur ALIBERTI Mario "dit Marius" Teresio Pietro, sans profession  
né le 15/05/1948 à PONTI (ITALIE)  
demeurant Association GRIM - Service MUPM 195 rue de la République - CS 50058 - VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX (69652)

### INDIVISAIRES

- Madame ALIBERTI Marthe Noémie Rose, sans profession  
née le 27/01/1952 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
demeurant 161 Mte de la Petite Collonge - GLEIZE (69400)

### INDIVISAIRES

- Monsieur ALIBERTI Silvano Paolo  
né le 13/02/1946 à PONTI (ITALIE)  
demeurant 17 Bd Guérin - MARSEILLE (13008)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	N° Surface	Entreprise	Reste	Surfaces (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
AY	77			LA COLLONGE	447	1 739	448		739
AY	79			255 MTE DE LA GRDE COLLONGE	450	10 631	2210	449	8421
					Total		3210		

GLEIZE



31 MARS 2023

Origine de propriété

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître SARRAU, le 04/05/2001, publié au service de publicité foncière de VILLE FRANCHE SUR SAONE le 08/06/2001 sous le volume 20001P numéro 3240.

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître MATHIAS, le 27/12/1993, publié au service de publicité foncière de VILLEFRANCHE SUR SAONE le 05/01/1994 sous le volume 1994P numéro 45

31 MARS 2023



GLEIZE

PROPRIÉTAIRE

00004  
- Madame PAUTET Danielle Noëlle, Retraitée  
née le 25/12/1948 à GLEIZE (69)  
épouse de Monsieur QUINAULT Jean  
mariée le 12/04/1969 à GLEIZE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 290 montée de la Grande Collonge - GLEIZE (69400)

PROPRIÉTAIRE RÉEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)

USUFRUITIER

- Madame MARDUEL Germaine , Retraitée  
née le 31/07/1925 à GLEIZE (69)  
veuve de Monsieur PAUTET Roger  
mariée le 03/04/1943 à GLEIZE (69)  
Mariés sous le régime légal des meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Veuve de Monsieur PAUTET Roger Jean-François  
demeurant 1351 rue de Tarare - GLEIZE (69400)



## GLEIZE

Mode	Sect.	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
		N°	Nature	Lieu-Dit				
AY	97			LA COLLONGE	2 951	446 445 444 Total	81 130 123 334	2 617

### Origine de propriété

Donation-partage en nue-propriété suivant acte reçu par Maître SAMSON, le 27/04/1985, publié au service de publicité foncière de VILLE FRANCHE SUR SAONE le 20/09/1985 sous le volume 4739 numéro 6. Ladite donation a été faite sous réserve d'usufruit, réservée de droit de retour et interdiction d'alléger ou hypothéquer au profit des donateurs Monsieur PAUTET Roger né le 24/07/1920, décédé le 17 février 2009 et son épouse Madame MARDUEL Germaine née le 31/07/1925.



GLEIZE

PROPRIETE 00010

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- Monsieur DESMULLES Alain Claude Antoine, Chef d'agence  
né le 23/12/1960 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame SERRE Marielle  
marié le 19/06/1992 à LYON (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 1 rue Camille Jordan - GLEIZE (69400)

INDIVISAIRE

- Monsieur DESMULLES Olivier , Cadre administratif  
né le 30/07/1964 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame ROHLLION Muriel  
demeurant 308 rue du collège - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur DÉPAGNEUX Bruno Jean Marie Denis, Docteur en médecine  
né le 05/10/1949 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame DESVIGNES Marie  
marié le 18/07/1974 à LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)  
Marié sous le régime de la participation aux acquêts en vertu d'un contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 15 juillet 1974 par Maître Henri Simon, Notaire à la CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)  
demeurant 4 place d'Ainay - LYON (69002)



GLEIZE



PROPRIÉTAIRE

- Monsieur DEPAGNEUX Hubert Joseph, Retraité  
né le 10/11/1924 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
veuf de Madame MEYER Henriette  
demeurant 62 rue de la Gaité, Résidence Les Loges - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)

NU-PROPRIÉTAIRE

- Madame DEPAGNEUX Nicole Marie Germaine Andrée Suzanne, retraitée  
née le 14/10/1950 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur NUIRY Jean  
mariée le 20/11/1970 à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté aux acquêts suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le + 18 novembre 1970 par Maître TATTHE,  
Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.  
demeurant 12 place Carnot - LYON (69002)

NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur BOUVY Tanguy  
né le 27/06/1977 à IXELLES (BELGIQUE)  
époux de Madame DOODEHEEVER Alexandra  
marié le 13/07/2013 à LASNE (BELGIQUE)  
Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union.  
demeurant AL SHAAKHI Street UMM-SUQEIM 1 - DUBAI (EMIRAT ARABES UNIS)

GLEIZE



31 MARS 2023

PROPRIÉTAIRE

- Madame MEYER Hélène , retraitée  
née le 12/06/1928 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
veuve de Monsieur PICARD Henri  
demeurant 268 rue de la Paix - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)

INDIVISAIRE

- Madame ARMANET Eliane Paule, retraitée  
née le 26/06/1933 à BOURGOIN JAUZEU (38)  
veuve de Monsieur MEYER Jean  
demeurant 196 rue de la Sous Préfecture - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)

NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur MEYER Frédéric Claude, banquier  
né le 28/12/1979 à CARPENTRAS (84)  
époux de Madame PIROT Frédérique  
marié le 21/06/2008 à SARRIANS (84)  
Marié sous le régime de la participation aux acquêts suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 11 juin 2008 par Maître Magnard, Notaire  
à PARIS.  
demeurant 65 bis rue Jean Bonal - LA GARENNE COLOMBES (92250)



GLEIZE

NU-PROPRIETAIRE

- Monsieur MEYER Olivier  
né le 10/08/1981 à CARPENTRAS (84)  
époux de Madame DERBEZ Claire  
marié le 21/10/2006 à AVIGNON (84)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 194 boulevard du Président Franklin Roosevelt - BORDEAUX (33000)

NU-PROPRIETAIRE

- Madame MEYER Anne-Sophie, Professeur des écoles  
née le 22/10/1988 à CARPENTRAS (84)  
demeurant 27 avenue Foch - LA GARENNE COLOMBES (92250)

PROPRIETAIRE

- Monsieur HENNEBERT Emile Robert Philippe, retraité  
né le 28/04/1934 à NEUILLY-SUR-SEINE (92)  
veuf de Madame MEYER Suzanne  
demeurant 227 boulevard Gambetta - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)

USUFRUITIER

- Madame HERNETTE Marie André Martine, sans profession  
née le 22/05/1940 à MIRECOURT (88)  
veuve de Monsieur TAITHE André  
demeurant 61 rue Duhesme - PARIS (75018)



## GLEIZE

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur TAITHÉ Philippe Pierre Marie  
né le 16/04/1966 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame SERVAS Florence  
marié le 07/04/2001 à PARIS (75)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 8 passage Pénel - PARIS (75018)

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur TAITHÉ François Paul Marie, Directeur Administratif & Financier  
né le 24/07/1967 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame GUNDOGAR Carole  
marié le 17/02/1996 à PARIS (75)  
Marié sous le régime de la séparation de bien suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 02/02/1996 par Maître PERRINE.  
demeurant 7 ter rue des Mérendas - MEUDON (92190)

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur TAITHÉ Alexandre André Marie, Chargé de recherches  
né le 23/10/1975 à VERSAILLES (78)  
époux de Madame CHABANNES Gwenola  
marié le 09/09/2004 à PARIS (75)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 73 rue d'Aboukir - PARIS (75002)

31 MARS 2023



GLEIZE

INDIVISAIRE

- Monsieur TAITHE Christian , Notaire  
né le 22/09/1953 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame FRANC Isabelle  
marié le 24/06/1978 à SAINT LAGER (69)  
Mariés sous le régime de la communauté d'accueûts, aménagé depuis par homologation suivant jugement rendu par le TGI de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
le 19 avril 2007.

demeurant 1905, route des Brouilly - SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE (69460)

INDIVISAIRE

- Madame TAITHE Inès  
née le 09/08/1955 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur BARJON Hervé  
mariée le 30/09/1978 à GLEIZE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 189 chemin du creux de la Cure - LUCENAY (69480)

INDIVISAIRE

- Monsieur TAITHE Jean-François , Ingénieur  
né le 08/04/1957 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
époux de Madame du CHAYLARD Isabelle  
marié le 01/06/1985 à EMERINGES (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 20 allée de l'Aubrière - LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (37390)



31 MARS 2023

GLEIZE

INDIVISAIRE

- Madame TAITHÉ Béatrice  
née le 03/03/1959 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur COUTURIER Michel  
mariée le 10/09/1983 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 13 rue des Prés - FAY-LES-NEMOURS (77167)

INDIVISAIRE

- Madame TAITHÉ Jacqueline , Secrétaire  
née le 05/05/1960 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur MENUT Yves  
mariée le 29/08/1987 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 60 boulevard Vermorel - VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)

INDIVISAIRE

- Madame TAITHÉ Marie-Claire , sans profession  
née le 11/10/1961 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur REGNIER Bruno  
mariée le 02/09/1989 à TRADES (69)  
Marié sous le régime de la séparation de bien suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 16/08/1989 par Maître SORNIN, Notaire à BEAUEU  
demeurant 1 rue du Bouledrome - CHATEAUNEUF-DE-GALAURE (26330)

**GLEIZE**



**INDIVISAIRE**

- Monsieur TAITHE Yves, Gérant de société né le 15/07/1963 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) époux de Madame THIEBOT Catherine marié le 23/06/1990 à CARENTAN (50)  
Marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/05/1990 par Maître SARRAU, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
demeurant Le Bourg - LISSIEU (69380)

**USUFRUITIER**

- Madame JALABERT Marie Régine Thérèse Isabelle Jeanne, retraitée née le 12/06/1928 à MARSEILLE (13)  
veuve de Monsieur TAITHE Jules  
demeurant 16 rue Frédéric Bazille - BEZIER (34500)

**NU-PROPRIETAIRE**

- Madame TAITHE Dominique Marie née le 26/07/1955 à MEKNES (MAROC)  
épouse de Monsieur NOIRTIN Bertrand  
mariée le 29/07/1978 à GLEIZE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 9 rue de la Liberté - CARCASSONNE (11000)



## GLEIZE

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur TAITHE Denis, Kinésithérapeute  
né le 28/03/1963 à AIX EN PROVENCE (13)  
époux de Madame DONNADIEU Florence  
marié le 05/08/1989 à GLEIZE (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 16 rue Frédéric Bazille - BEZIERS (34500)

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Monsieur TAITHE Bertrand Olivier  
né le 13/08/1967 à MONTPELLIER (34)  
époux de Madame SMALE Victoria  
marié le 25/07/1992 à CONSULAT GENERAL DE LONDRES (ROYAUME UNI)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 20 New Street, Meitham-Holmfirth, HD9 5 NU - West Yorkshire (UNITED KINGDOM)

### INDIVISAIRE

- Madame BONNET Fabienne Françoise Jeannne  
née le 29/08/1957 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
veuve de Monsieur PERRET DU CRAY Alain  
mariée le 02/07/1988 à GLEIZE (69)  
Marié sous le régime de la séparation de bien suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 19/06/1988 par Maître MATHIAS, Notaire à  
VILLEFRANCHE SUR SAONE  
demeurant 210 rue du MAZET - SAINT CLEMENT DE RIVIERE (34980)



## GLEIZE

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Madame BONNET Marielle Simone Louise  
née le 01/04/1959 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur GIRAUD Jean-Michel  
mariée le 10/07/1986 à LYON (69)  
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.  
demeurant 3 chemin vert - CHARBONNIERES-LES-BAINS (69260)

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Madame BONNET Chantal Marie Paule  
née le 18/06/1962 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
demeurant 10 cours Vitton - LYON (69006)

### USUFRUITIER

- Madame GRAFTIEUX Christiane  
née le 10/02/1938 à CHARLEVILLE-MEZIERE (08)  
veuve de Monsieur TAITHE René  
demeurant 13 rue de l'Ordelle - YZEURE (03400)

### NU-PROPRIÉTAIRE

- Madame TAITHE Florence Marguerite Monique  
née le 28/10/1968 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
épouse de Monsieur TAUPIN André  
mariée le 26/08/2005 à TREIGNAT (03) sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 18/07/2005 par  
Maître FRACHON, Notaire à DOMERAT  
demeurant Puits Chevrier - TREIGNAT (03380)

**GLEIZE**



**NU-PROPRIETAIRE**  
- Monsieur TAITHE Michel Hubert  
né le 06/11/1970 à CHARLEVILLE-MEZIERES (08)  
demeurant 13 rue Ordille - YZEURE (03400)

**NU-PROPRIETAIRE**  
- Monsieur TAITHE Frédéric  
né le 25/08/1975 à CHARLEVILLE-MEZIERES (08)  
époux de Madame MACHEBEUF Séverine  
marié le 11/11/2004 à LUSIGNY (03)  
Marié sous le régime de la participation aux acquêts suivant contrat de mariage reçu préalablement à leur union le 22/07/2004 par Maître DUTOUR, Notaire à Pont-du-Château  
demeurant 6 route de la Grande Coix Tenant - ORCIERES (05170)

Mode	Sect.	Référence cadastrale			Num. du plan	Surface	N°	Empreise	Reste	Surface	(Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
		N°	Nature	Lieu-Dit							
AY	39	LA COLLONGE			449		39	449			
AY	40	LE BOURG			4 182		40	4 182			
AY	41	LE BOURG			124		41	124			
AY	55	LE BOURG			1 793		55	1 793			
AY	93	LA COLLONGE			4 607		93	4 607			
AY	196	LE BOURG			2 901		196	2 901			
							Total	14 056			

GLEIZE



Origine de propriété

Pour les Consorts DESMULES

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Taithe le 21/12/2001 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 15/02/2002 sous le volume 2002P numéro 876.  
S'agissant de 1/48<sup>ème</sup>

Pour Monsieur Emile HENNEBERT

Changement de régime matrimonial suivant acte reçu par Maître Taithe le 12/11/2002, publié au service de publicité foncière de Villefranche le 28/03/2003 sous le volume 2003P numéro 1756.  
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Taithe le 22/06/2010 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 13/07/2010 sous le volume 2010P numéro 3961.  
S'agissant d'1/12<sup>ème</sup>

Pour Monsieur Tanquy BOUVY

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Taithe le 14/06/2005 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 27/07/2005 sous le volume 2005P numéro 4556.  
S'agissant de 1/48<sup>ème</sup>

Pour les Consorts BONNET

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Heiligenstein le 21/06/2005 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 29/07/2005 sous le volume 2005P numéro 4597.  
Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître Heiligenstein le 29/09/2005 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 07/10/2005 sous le volume 2005P numéro 6162.  
S'agissant de 1/10<sup>ème</sup>

**31 MARS 2023**



**GLEIZE**

**Origine de propriété**

**Pour les Consorts DEPAGNEUX**

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Taithe le 14/09/2000 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 26/12/2000 sous le volume 2000P numéro 7201.  
S'agissant de 1/12 ème

**Pour les Consorts THAÏTE Juiles**

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Sarrau le 03/03/1998 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 09/03/1998 sous le volume 1998P numéro 1318.  
S'agissant de 1/10 ème

**Pour les Consorts THAÏTE Marcel**

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Sarrau le 22/04/1998 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 24/04/1998 sous le volume 1998P numéro 2164.  
S'agissant de 1/10 ème

**Pour les Consorts THAÏTE André**

Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Braut le 26/07/2016 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 08/08/2016 sous le volume 2016P numéro 4379.  
S'agissant de 1/10 ème

**Pour les Consorts THAÏTE René**

Attestation rectificative suivant acte reçu par Maître Sarrau le 18/03/2008 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 25/03/2008 sous le volume 2008P numéro 1790.  
S'agissant de 1/10 ème



GLEIZE

Origine de propriété

Pour les Consorts MEYER Paul  
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître Cavailles le 22/12/2016 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 20/01/2017 sous le volume 2017P numéro 447.  
Donation en usufruit suivant acte reçu par Maître Cavailles le 22/12/2016 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 20/01/2017 sous le volume 2017P numéro 447.  
S'agissant de 1/12 ème

Pour Madame ARMANET veuve MEYER  
Attestation après décès suivant acte reçu par Maître TAITHE le 03/12/2007 publié au service de publicité foncière de Villefranche le 22/02/2008 sous le volume 2008P numéro 1126.  
S'agissant de 1/12 ème

Pour Madame MEYER Hélène veuve Picard  
Suivant faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956  
S'agissant de 1/12 ème



Commune :  
GLEIZE (092)

N° d'ordre du document d'arpentage : 1569  
Document vérifié et numéroté le 05/10/2022  
A SDIF du Rhône  
Par Pascale MANDON - PTGC du Rhône  
Inspecteur  
Signé

Cachet du service d'origine :

SDIF du Rhône  
PTGC  
185, rue Garibaldi  
BP 3195  
69401 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04.78.63.33.00  
Fax : 04.78.63.30.20  
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AY

Feuille(s) : 000 AY 01

Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 05/10/2022

Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par STEPHANE FLEURY

(2)

Réf. : 10150

Le



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 10150 - 7

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 06/10/2022  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : Cabinet BOUSSION-FLEURY SELARL de géomètres-experts

SF2204637258

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 069				Commune : 092 GLEIZE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AY	0097			LA COLLONGE	0ha29a51ca	092 0001569	AY	0443	0ha26a17ca	
						092 0001569	AY	0444	0ha01a23ca	
						092 0001569	AY	0445	0ha01a30ca	
						092 0001569	AY	0446	0ha00a81ca	



### OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



République  
FrançaiseLéon  
Tanguy  
Premier  
Ministre

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

6463-N-SD

(Mai 2021)

Nom, nom de famille, nom de naissance	1569
Date de naissance	05/10/2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE  
DOCUMENT D'ARPENTAGE ÉTABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 26 DU DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955

## DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RENOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 26. Lorsque l'administration chargée du cadastre constate qu'il existe des erreurs dans la carte ou le tableau d'apport ou dans les documents qui en sont issus, elle peut, lorsque ces erreurs sont susceptibles d'entraîner des dégâts ou des dommages aux personnes ou au patrimoine et lorsque leur élimination ne nécessite pas une intervention administrative, les corriger immédiatement. Elle peut également, lorsque la nature des erreurs le justifie, faire faire ces corrections par un agent administratif, ou faire faire, dans l'intérêt de la sécurité publique, ces corrections par un agent administratif qui sera nommé à cet effet.

Article 27. Lorsque l'administration chargée du cadastre constate que l'une ou plusieurs parties à un contrat de vente ou d'aliénation d'un terrain ou d'un immeuble possèdent des titres ou documents qui sont en contradiction avec la réalité du fait ou avec l'ordre de vente ou d'aliénation, elle peut, lorsque le cas se présente, faire faire par un agent administratif ou par un autre agent administratif l'émission d'un acte de vente ou d'aliénation portant sur l'ensemble ou une partie du terrain ou de l'immeuble ou, lorsque ce n'est pas nécessaire, sur une partie seulement.

Article 28. Lorsque l'administration chargée du cadastre constate que la vente ou l'aliénation d'un terrain ou d'un immeuble est en contradiction avec la réalité du fait ou avec l'ordre de vente ou d'aliénation, elle peut faire faire par un agent administratif, ou par un autre agent administratif, une déclaration d'absence d'opposition à la vente ou à l'aliénation.

Article 29. Lorsque l'administration chargée du cadastre constate que la vente ou l'aliénation d'un terrain ou d'un immeuble est en contradiction avec la réalité du fait ou avec l'ordre de vente ou d'aliénation, elle peut faire faire par un agent administratif, ou par un autre agent administratif, une déclaration d'absence d'opposition à la vente ou à l'aliénation.

## DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussignés/ses, Consors PAUTET / QUINault

Signature(s) :  
 du mandataire autorisé par la demande faite à

A REPLOGES le 13/08/2022

Signature(s) :  
 du mandataire autorisé par la demande faite àVoir arrêté de DUD du 27 Avril 2018  
Absence de signature de la partie expropriée

LE SERVICE DU CADASTRE	
Après vérification (H) :	
<input type="checkbox"/> accepté la demande d'ouverture d'arpentage	
<input type="checkbox"/> accepté la demande d'ouverture d'arpentage et joindre une copie supplémentaire du fonds de plan	
Envoi du service : _____	
Signature : _____	
Date : _____	
Mail : secrétariat_2@bousquinreploges.com	

CADRE N°SENTRAL ADMINISTRATIF	
PROCES-VERBAL 6093 N EXP JOINT	
Numéro :	5764
SIGNATURE ET GACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ETABLIR LE DOCUMENT	
Nom et prénom de la personne habilitée à établir le document	
CABINET BOUSSINIÈRE FLEURY	
M. FLEURY Sébastien	
391 route de Bourg	
01750 REPLOGES	
Tél : 03 55 31 16 33	

CADRE N°SENTRAL ADMINISTRATIF	
PROCES-VERBAL 6093 N EXP JOINT	
Numéro :	5764
DATE DE L'APPLICATION SUR PC	
31 MARS 2023	
Signature : _____	
Gachet : _____	

[1] Si le document d'arpentage a été délivré en format papier, il doit être conservé et détruit conformément à la réglementation applicable.

[2] Lors de la délivrance du document d'arpentage, il est recommandé de l'enregistrer pour faciliter la recherche et la vérification de sa validité.

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

échelons 5, 6, 12 à Véreauval à l'Administration

SITUATION ANCIENNE

PREFIXE 000

MINUTAGE

PREFIXE	000	PREFIXE	000			LAURENT BOURGEOIS		MINUTAGE			
			ETAT	DATE	PROGRESSION	ACTIVITE	DATE	PROGRESSION	ETAT	DATE	
AY	97	29	51	AY	443	a	Consort PAUTET / QUINAULT	26	17	s. Graphique	Compensation
				AY	444	b	Consort PAUTET / QUINAULT	1	23	123	-2
				AY	445	c	Consort PAUTET / QUINAULT	1	30	130	0
				AY	446	d	Consort PAUTET / QUINAULT	81		81	0
							Total :	2953			
											Total :

SITUATION NOUVELLE

MINUTAGE

PREFIXE	000	PREFIXE	000			LAURENT BOURGEOIS		MINUTAGE		
			ETAT	DATE	PROGRESSION	ACTIVITE	DATE	PROGRESSION	ETAT	DATE
AY	29	51	AY							

TOTAL

TOTAL

TOTAL

TOTAL

TOTAL

TOTAL



Il s'agit d'un document administratif de remplacement de deux autres documents, datant d'avril et mai 2023. Il est donc destiné à être conservé dans la ferme B. C.

1 MARS 2023

Commune :  
GLEIZE (092)

N° d'ordre du document d'arpentage : 1571  
Document vérifié et numéroté le 30/09/2022  
A SDIF du Rhône  
Par Pascale MANDON - PTGC du Rhône  
Inspecteur  
Signé

Cachet du service d'origine :

SDIF du Rhône  
PTGC  
165, rue Garibaldi  
BP 3195  
69401 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04.78.63.33.00  
Fax : 04.78.63.30.20  
ptgc.690.lyon@dgflp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piéquage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piéquage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du siège où s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exerçant, etc....).

Section : AY

Feuille(s) : 000 AY 01

Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 30/09/2022

Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé

Par Stéphane Fleury

(2)

Réf. : 10150

Le

*Modifications non acte à publier*







**CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES**

(Conformément à l'ordonnance n° 61-12 du 30 octobre 1961 relative à l'administration)

**SITUATION ANCIENNE**

**PRÉFIXE : 000**

SITUATION ANCIENNE				SITUATION N O U V E L L E							
<b>PRÉFIXE : 000</b>				<b>PRÉFIXE : 000</b>							
SECTION	NOIR/GRIS	CONTENANCE	DISPOSITION	SECTION	NOIR/GRIS	CONTENANCE	DISPOSITION				
		ha	3 0			ha	3 0				
AY	77	17	39	AY	a	Indivision ALBERTI	10 00	983	S. graphique	Compensation	17
				AY	b	Indivision ALBERTI	7 39	727	Total : 1710	Total : 29	12
AY	79	1	06	31	c	Indivision ALBERTI	22	10	2225	Compensation	-15
				AY	d	Indivision ALBERTI	84	21	8477		-56
									Total : 10702	Total : -71	
TOTAL		1	23	70	TOTAL	1	23	70			

**31 MARS 2023**



Commune :  
GLEIZE (082)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1575  
Document vérifié et numéroté le 24/10/2022  
A SDIF du Rhône - PTGC 68  
Par Jean-François BAREAU  
Inspecteur des Finances Publiques  
Signé

SDIF du Rhône  
PTGC  
165, rue Garibaldi  
BP 3195  
69401 LYON Cedex 03  
Téléphone : 04.78.63.33.00  
Fax : 04.78.63.30.20  
ptgc.690.lyon@dgfp.finances.gouv.fr

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

#### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sousignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou dommage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demande 6483.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan nivéié par voie de rite à [ou]). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne signée (gérante, expert, inspecteur, géomètre ou technicien titulaire du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (membre de la famille, avoué, représentant qualifié de l'autorité impropriante, etc.).

Section : AY  
Feuille(s) : 000 AY 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 24/10/2022  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par STEPHANE FLEURY (2)

Réf. : 10150

Le

